



# Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 30 septembre 2010

## Aperçu mensuel – Septembre 2010

<b>Etrangers (population résidante permanente)</b>	<b>1 707 582</b>
<b>Immigrants (population résidante permanente)</b>	<b>15 677</b>
<b>Bilan migratoire (population résidante permanente)</b>	<b>+ 8 636</b>
<b>Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)</b>	<b>6 328</b>
<b>Naturalisations accordées</b>	<b>4 739</b>

## Table des matières

<b>1. Tendances et évolution en septembre 2010</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Population résidante étrangère</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Immigration, émigration et bilan migratoire</b> .....	<b>4</b>
3.1 Immigration en septembre 2010 .....	4
3.2 Emigration et bilan migratoire .....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE .....	5
<b>4. Autorisations octroyées / Annonces</b> .....	<b>6</b>
4.1 Actifs UE-17/AELE .....	6
4.2 Contingents UE-8 .....	7
4.3 Contingents UE-2 .....	7
4.4 Frontaliers .....	7
4.5 Procédure d'annonce .....	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA .....	8
4.6.1 Utilisation des contingents .....	8
4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques .....	9
4.6.3 Relation Prestataires de services > 90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers .....	9
<b>5. Naturalisations</b> .....	<b>10</b>
Acquisition de la nationalité suisse .....	10

## 1. Tendances et évolution en septembre 2010

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de septembre 2009.

**Population résidente permanente de nationalité étrangère<sup>1</sup>** : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP<sup>2</sup>). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers<sup>3</sup> reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8<sup>4</sup> et UE-2<sup>5</sup>) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

**Immigration globale** : En septembre 2010, l'immigration<sup>6</sup> dans la population résidente permanente a augmenté fortement par rapport à septembre 2009 (augmentation de 29,5% %). → Voir p. 4

**Bilan migratoire<sup>7</sup>** : Le bilan migratoire reste positif en septembre 2010 ; avec la hausse enregistrée dans le domaine de l'immigration, il est même supérieur à celui de septembre 2009 (+ 26,4 %). L'augmentation concerne tant les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE (+ 32,5 %) que ceux des Etats tiers (+ 15,8 %). → Voir p. 5

**Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE** : En septembre 2010, les autorités suisses ont délivré à la main-d'œuvre étrangère 4442 autorisations de séjour B et 2942 autorisations de courte durée L, soit respectivement une augmentation de 15,9 % et une légère diminution de 0,8 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'entrées effectives sur le marché du travail<sup>8</sup> a augmenté de 41,2 % entre septembre 2009 et septembre 2010. Entre octobre 2009 et septembre 2010, on recense cependant moins d'entrées effectives qu'entre octobre 2008 et septembre 2009. → Voir p. 6

**Contingents UE-8 et UE-2** : L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés. Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre

---

<sup>1</sup> **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L  $\geq$  12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

<sup>2</sup> **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

<sup>3</sup> **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

<sup>4</sup> **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

<sup>5</sup> **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

<sup>6</sup> **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

<sup>7</sup> **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

<sup>8</sup> **Entrée effective** = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre, ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère.

## Bulletin Immigration

### Situation au 30 septembre 2010

d'unités disponibles. Les contingents pour la prochaine période de trois mois ont été libérés en septembre 2010. → Voir p. 7

**Autorisations frontalières<sup>9</sup>** : La collecte différenciée des données n'ayant débuté qu'en janvier 2010, aucune comparaison avec l'année précédente n'est encore possible. En septembre 2010, les autorités ont délivré plus d'autorisations frontalières que durant le mois précédent. → Voir p. 7

**Procédure d'annonce** : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers<sup>10</sup>. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En septembre 2010, 15 457 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à septembre 2009, leur effectif a diminué d'environ 1,2% (-190 annonces) ; le nombre de jours de travail a, lui aussi, baissé. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse n'ont connu qu'une légère augmentation (+ 2,9%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a légèrement augmenté dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services, tandis qu'il a fortement chuté dans celui de l'agriculture. → Voir p. 8

**Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse** : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation. Ils sollicitent avant tout le contingent des autorisations L d'une durée inférieure à une année. En septembre 2010, 17 % des autorisations L ont été accordées à des prestataires de services provenant des Etats de l'UE/AELE. En comparaison, seules 4,2 % environ des autorisations de séjour B ont été octroyées à cette même catégorie de personnes. → Voir p. 8/9

**Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA<sup>11</sup>)** : Le 28 avril 2010, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les contingents destinés à la main d'œuvre hors ALCP (Etats tiers) à 8000 autorisations de courte durée et 3000 autorisations de séjour. Début 2009, le contingent des autorisations de courte durée pour 2010 a été fixé à seulement 3500 et celui des autorisations de séjour à 2000 (soit la moitié du contingent annuel valable jusque là). Les graphiques ont été adaptés aux nouveaux chiffres. A noter que 57 % du contingent des autorisations de courte durée et 79 % de celui des autorisations de séjour étaient déjà épuisés à la fin du mois de septembre 2010. → Voir pp. 8/9

**Naturalisations** : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de septembre 2010 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis par les Allemands, les Italiens et les Turcs. → Voir p. 10

---

<sup>9</sup> **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

<sup>10</sup> Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-8 et de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

<sup>11</sup> **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

## 2. Population résidante étrangère

### Population résidante étrangère au 30 septembre 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Septembre 2009	Septembre 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Total</b>	1 669 925	<b>1 707 582</b>	+ 2.3
UE-27+AELE	1 056 261	<b>1 090 648</b>	+ 3.3
UE-17	1 015 802	<b>1 045 798</b>	+ 2.9
UE-8	29 857	<b>33 060</b>	+ 10.7
UE-2	7 101	<b>8 202</b>	+ 15.5
Ressortissants d'Etats tiers	613 664	<b>616 934</b>	+ 0.5

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

## 3. Immigration, émigration et bilan migratoire

### 3.1 Immigration en septembre 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Septembre 2009	Septembre 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Total</b>	12 106	<b>15 677</b>	+ 29.5
UE-27+AELE	7 953	<b>10 630</b>	+ 33.7
UE-17	7 225	<b>9 708</b>	+ 34.4
UE-8	463	<b>559</b>	+ 20.7
UE-2	228	<b>293</b>	+ 28.5
Ressortissants d'Etats tiers	4 153	<b>5 047</b>	+ 21.5

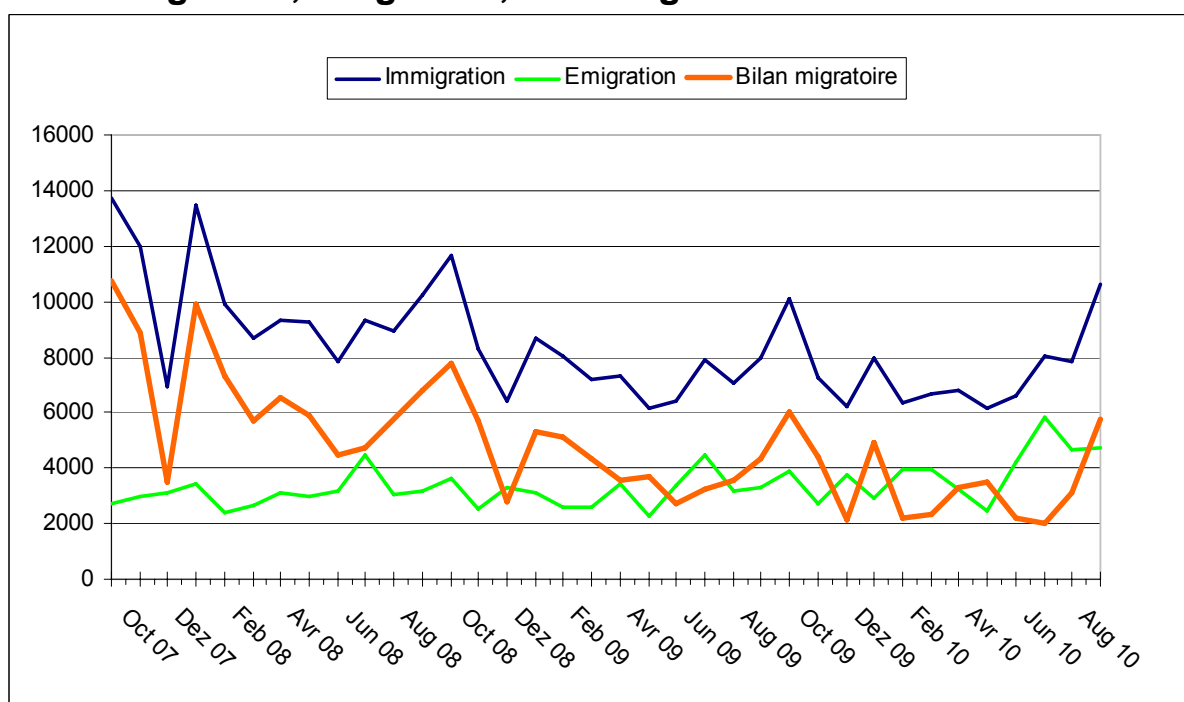
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

### 3.2 Emigration et bilan migratoire

	Septembre 2009	Septembre 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Emigration<sup>12</sup></b>			
Etrangers (total)	4 752	<b>6 618</b>	+ 39.3
Ressortissants UE-27/AELE	3 319	<b>4 700</b>	+ 41.6
Ressortissants d'Etats tiers	1 433	<b>1 918</b>	+ 33.8
<b>Bilan migratoire</b>			
Etrangers (total)	6 832	<b>8 636</b>	+ 26.4
Ressortissants UE-27/AELE	4 330	<b>5 738</b>	+ 32.5
Ressortissants d'Etats tiers	2 502	<b>2 898</b>	+ 15.8

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

### 3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE<sup>13</sup>



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

<sup>12</sup> **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

<sup>13</sup> Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

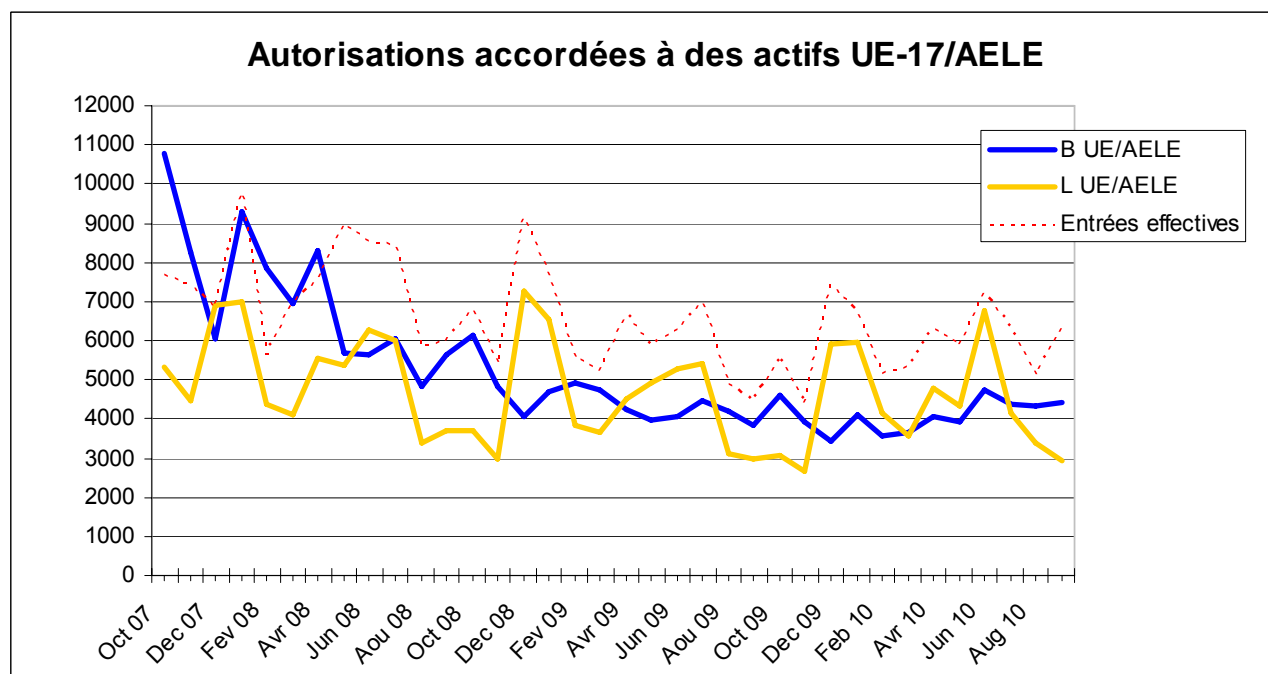
## 4. Autorisations octroyées / Annonces

### 4.1 Actifs UE-17/AELE

#### Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %
<b>Octobre</b>	6 122	<b>4 584</b>	- 25.1	3 705	<b>3 088</b>	- 16.7	6 793	<b>5 484</b>	- 19.3
<b>Novembre</b>	4 848	<b>3 929</b>	- 19.0	2 960	<b>2 646</b>	- 10.6	5 424	<b>4 377</b>	- 19.3
<b>Décembre</b>	4 045	<b>3 450</b>	- 14.7	7 277	<b>5 928</b>	- 18.5	9 175	<b>7 450</b>	- 18.8
<b>Janvier</b>	4 707	<b>4 089</b>	- 13.1	6 550	<b>5 938</b>	- 9.3	7 666	<b>6 727</b>	-12.2
<b>Février</b>	4 932	<b>3 554</b>	- 27.9	3 849	<b>4 128</b>	+ 7.2	5 568	<b>5 164</b>	- 7.3
<b>Mars</b>	4 749	<b>3 632</b>	- 23.5	3 669	<b>3 550</b>	- 3.2	5 246	<b>5 314</b>	+ 1.3
<b>Avril</b>	4 219	<b>4 053</b>	- 3.9	4 523	<b>4 799</b>	+ 6.1	6 665	<b>6 313</b>	- 5.3
<b>Mai</b>	3 977	<b>3 915</b>	-1,6	4 919	<b>4 311</b>	-12,4	5 854	<b>5 869</b>	+ 0.3
<b>Juin</b>	4 065	<b>4 724</b>	+ 16.2	5 264	<b>6 781</b>	+ 28.8	6 290	<b>7 221</b>	+ 14.8
<b>Juillet</b>	4 448	<b>4 396</b>	- 1.2	5 428	<b>4 150</b>	- 23.5	7 004	<b>6 334</b>	- 9.6
<b>Août</b>	4 215	<b>4 327</b>	+ 2.6	3 096	<b>3 379</b>	+ 9.1	4 871	<b>5 147</b>	+ 5.6
<b>September</b>	3 832	<b>4 442</b>	+ 15.9	2 965	<b>2 942</b>	- 0.8	4 481	<b>6 328</b>	+ 41.2
<b>Total</b>	54 159	<b>49 095</b>	- 9.4	54 205	<b>51 640</b>	- 4.7	75 037	<b>71 728</b>	- 4.4

Source : ODM, P&A



Source : Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

## 4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 30 avril 2011

Autorisations de séjour B	Contingent total	3 000	2 <sup>e</sup> trimestre ALCP : 750
Autorisations de courte durée L	Contingent total	29 000	2 <sup>e</sup> trimestre ALCP : 7 250

### 1<sup>er</sup> septembre 2010 – 30 novembre 2010 (2<sup>e</sup> trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde <sup>1</sup>	Autorisations octroyées		Solde <sup>2</sup>
	Mois	Cumulées <sup>3</sup>		Mois	Cumulées <sup>3</sup>	
<b>Septembre</b>	<b>164</b>	<b>668</b>	<b>832</b>	<b>955</b>	<b>5 636</b>	<b>8 864</b>

<sup>1</sup> sur 1 500 autorisations octroyées jusque-là    <sup>2</sup> sur 14 500 autorisations octroyées jusque-là    <sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010

## 4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2011

Autorisations de séjour B	Contingent total	523	2 <sup>e</sup> trimestre ALCP : 130
Autorisations de courte durée L	Contingent total	4 987	2 <sup>e</sup> trimestre ALCP : 1 246

### 1<sup>er</sup> septembre 2010 – 30 novembre 2010 (2<sup>e</sup> trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde <sup>1</sup>	Autorisations octroyées		Solde <sup>2</sup>
	Mois	Cumulées <sup>3</sup>		Mois	Cumulées <sup>3</sup>	
<b>Septembre</b>	<b>108</b>	<b>238</b>	<b>22</b>	<b>378</b>	<b>1 579</b>	<b>913</b>

<sup>1</sup> sur 260 autorisations octroyées jusque-là    <sup>2</sup> sur 2 492 autorisations octroyées jusque-là    <sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010

Source SYMIC (tableau P&A)

## 4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations*		Autorisations en cours <sup>14**</sup>	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10***
Janvier	--	3 855	213 178	217 473
Février	--	3 485	213 178	217 473
Mars	--	4 795	213 178	217 473
Avril	--	4 960	215 489	222 338
Mai	--	4 266	215 489	222 338
Juin	--	4 300	215 489	222 338
Juillet	--	4 873	214 213	--
Août	--	4 370	214 213	--
<b>Septembre</b>	<b>--</b>	<b>5 668</b>	<b>214 213</b>	<b>--</b>

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers  
Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

\* Données recueillies pour la première fois en janvier 2010

\*\* Valeurs à la fin du trimestre

\*\*\* Données en partie non encore disponibles

<sup>14</sup> **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

## 4.5 Procédure d'annonce<sup>15</sup>

Jours de travail	Sept 2009	Sept 2010	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	510 485	<b>508 636</b>	- 1 849	- 0.4
Travailleurs	348 512	<b>359 422</b>	10 910	3.1
Indépendants	45 902	<b>42 361</b>	- 3 541	- 7.7
Travailleurs détachés	116 071	<b>106 853</b>	- 9 218	- 7.9
<b>Personnes tenues de s'annoncer</b>				
Total général	34 757	<b>35 128</b>	371	1.1
Travailleurs	19 110	<b>19 671</b>	561	2.9
Indépendants	3 146	<b>3 425</b>	279	8.9
Travailleurs détachés	12 501	<b>12 032</b>	- 469	- 3.8
<b>Annonces par secteurs économiques</b>				
Total général	34 757	<b>35 128</b>	371	1.1
Agriculture	3 169	<b>1 967</b>	- 1 202	- 37.9
Industrie et métiers	13 314	<b>13 982</b>	668	5.0
Services	18 274	<b>19 179</b>	905	5.0

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

## 4.6 Autorisations selon la LEtr<sup>16</sup> / l'OASA<sup>17</sup>

### 4.6.1 Utilisation des contingents (personnes actives)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 09	0	0	0	0
30 jan. 10	944	667	258	250
28 fév. 10	1 392	1 333	483	500
31 mars 10	1 840	2 000	750	750
30 avr. 10	2 177	2 667	1 002	1 000
31 mai 10	2 458	3 333	1 206	1 250
30 juin 10	2 947	4 000	1 531	1 500
31 juil. 10	3 543	4 667	1 833	1 750
31 août 10	4 062	5 333	2 077	2 000
30 sep. 10	<b>4 553</b>	<b>6 000</b>	<b>2 364</b>	<b>2 250</b>
31 oct. 10		6 667		2 500
30 nov. 10		7 333		2 750
31 déc. 10		8 000		3 000

Source : SYMIC (tableau A&E)

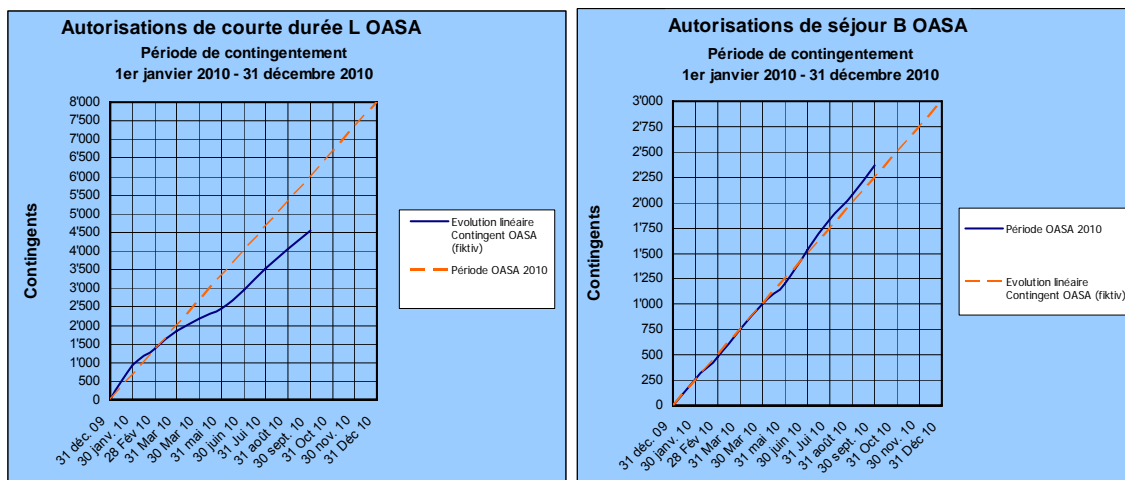
<sup>15</sup> Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

<sup>16</sup> Loi fédérale sur les étrangers

<sup>17</sup> Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

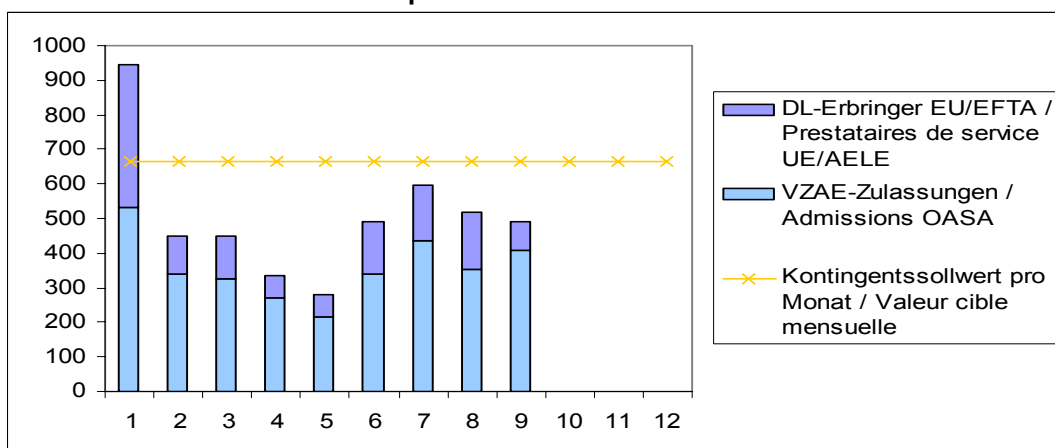


#### 4.6.2 Utilisation des contingents – Graphiques

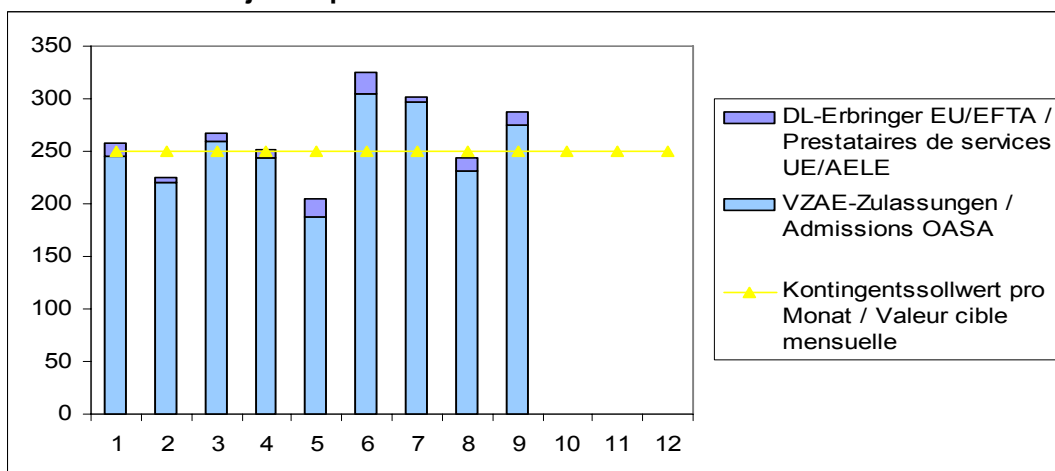


#### 4.6.3 Relation Prestataires de services >90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers actifs

##### Autorisations de courte durée L par mois<sup>18</sup>



##### Autorisations de séjour B par mois



Source : SYMIC (graphiques A&E/P&A)

<sup>18</sup> On entend ici par valeur cible le nombre d'autorisations à octroyer en moyenne par mois.

## 5. Naturalisations

### Acquisition de la nationalité suisse

	Septembre 2009	Septembre 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Naturalisations</b>	4 818	<b>4 739</b>	- 1.6
ordinaires	3 627	<b>3 241</b>	- 10.6
facilitées et réintégrations	1 191	<b>1 498</b>	+ 25.7
<b>Principaux Etats de provenance</b>			
Serbie	936	<b>820</b>	- 12.3
Allemagne	503	<b>490</b>	- 2.6
Italie	481	<b>464</b>	- 3.5
Turquie	265	<b>267</b>	+ 0.8
Kosovo	60	<b>254</b>	+ 323.3

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers